

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE DU 05 AVRIL 2019 :

23 conseiller(e)s présent(e)s ou représenté(e)s sur 23 élu(e)s

1. Mot d'entrée de Mr le maire
2. Parmi les sujets à délibérer, voici les plus importants :

☐ OPÉRATION "DÉSHÉRBAGE" BIBLIOTHÈQUE. Afin de garantir en permanence une offre et un service de qualité à leur public, la bibliothèque est amenée à retirer périodiquement ce qui peut nuire à la bonne apparence, à l'actualité et à la pertinence des collections présentées, dans le but de répondre aux besoins sans cesse renouvelés du public. Il s'agit de retirer les collections, les documents détériorés, redondants ou devenus inadéquats aux besoins des utilisateurs (taux de rotation très faible). Cette opération, dénommée le « désherbage » consiste, soit à détruire physiquement les documents (envoi au « pilon ») si leur état ou leur obsolescence le justifie soit les retirer des collections, en raison de leur redondance et de leur réédition.

☐ FORFAIT EXTERNAT. Le forfait externat alloué par enfant de la commune inscrit au sein de l'école privée correspond à la participation de la commune par élève et par an. Il est calculé en tenant compte des dépenses de fonctionnement et de personnel relatifs à l'externat des écoles publiques de la commune. Cette année le montant du forfait communal s'élève à 798€.

☐ PLAN MERCREDI : Le Plan mercredi a été mis en place sur notre Sivom Fleuves en Vallées dès la rentrée 2018/2019, afin d'étendre notre accueil des enfants au mercredi toute la journée, et sur des temps périscolaires dénommés « ateliers découvertes » 2 fois par école et par semaine après la classe. Dès la rentrée prochaine, notre commune proposera le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative.

Cela va concerner tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2. Le conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité, favorable à ce plan.

☐ DETR 2019. En 2019, la commune est éligible à la DETR. Aussi la commune qui habituellement n'avait pas droit à cette dotation va pouvoir déposer une demande de subvention pour les dépenses de voiries qui devraient s'élever cette année à 182 000€ HT.

☐ COMPTES DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : Les résultats comptables de l'exercice 2018 ont été soumis à l'assemblée délibérante. Ces résultats font apparaître des résultats très positifs dus aux économies engagées depuis 2014. Ceux-ci s'élèvent à + 444 261€ pour la section Fonctionnement et + 415 543€ pour la section Investissement.

☐ BUDGET 2019 – Le projet de budget a été soumis à la commission des finances et les grandes lignes ont fait précédemment l'objet du Débat d'Orientations Budgétaires. Un membre de l'opposition remercie Mr le maire d'avoir associé tous les élus aux réunions préparatoires au budget. Le budget de fonctionnement s'élève à 3 380 000 € et le budget d'investissement à 2 059 000 €. Les investissements pour cette année vont concerner la fin de la réhabilitation de l'école de Fay-la-Triouleyre, l'éco-quartier, la réhabilitation du complexe sportif, l'acquisition de gros matériels techniques, les travaux de voirie, l'entretien du patrimoine et des aménagements pour sécuriser les déplacements piétons... Aucun vote contre, 4 abstentions, 19 favorables.

☐ VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES : Pas d'augmentation des taux en 2019 qui resteront respectivement à 8,09% pour la Taxe d'habitation ; 12,35% pour la Taxe foncière sur le bâti. Ces taux ont été approuvés à l'unanimité.